

Séance du 25 novembre 2013

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 14
Présents ou représentés:10
Absents : 4

Date de convocation : 15 novembre 2013
Secrétaire de séance : Mme Annette EPP

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Présents : MM. et Mmes Claude FOURNAISE adjoint, Yvette HOLTZMANN adjointe, Annette EPP adjointe, Marie-Madeleine SCHEER, Franck LANG, François ADAM, Bernard RIEHL, Arlette KNITTEL, Pascal MAILLET.

Absents excusés : MM. Christian SUSS, Christophe BALL.

Absents : M. Jean KAUFFMANN, Mme Chantal MATTER.

DELIC-062-2013 : Objet : Travaux de voirie.

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de faire sceller la grille de la bouche d'égout située en face de l'école élémentaire, ainsi que des travaux de réfection du pavage devant la place de l'Eglise

Vu les offres des entreprises consultées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les travaux de scellement et de pavage à l'entreprise « S.E. WICKER », sise 8 rue Principale à Schaffhouse sur Zorn, pour un montant d'environ 791 € HT
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la commune,
- autorise le Maire à signer tout document administratif y relatif.

(Approuvé à l'unanimité)

DELIC-063-2013 : Objet : Travaux de peinture – Cage d'escalier côté école élémentaire.

M. le Maire propose au conseil Municipal de faire réaliser des travaux de peinture de la cage d'escalier de l'école élémentaire.

Vu les offres des entreprises consultées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les travaux de peinture à l'entreprise « Peinture HALBWACHS », sise 147 rue Saint Jean à Ettendorf, pour un montant total d'environ 1 721,80 € HT
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la commune,
- autorise le Maire à signer tout document administratif y relatif.

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-064-2013 : Objet : Décompte annuel des charges du logement communal.

Le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal, le décompte des charges du logement communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- fixe le reliquat des charges locatives, pour la période du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013, pour le logement situé 20 rue Haute à Minversheim, à 2 195,92 € calculé comme suit :
 - o frais de chauffage : 2 666,79€
 - o eau et assainissement : 453,18 €
 - o électricité : 515,95 €

soit un total de 3 635,92 € duquel il faut déduire l'avance sur charges de 1 440 € payée pour la même période.
- propose aux locataires de revoir le montant de l'avance sur charges à 200 € par mois.

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-065-2013 : Objet : Validation du document unique et du programme d'action issu de l'évaluation des risques professionnels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VU le Décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

VU le Décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs ;

CONSIDÉRANT que la mise en place du Document Unique est une obligation pour les collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes pour la mise en place des Documents Uniques avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin ;

CONSIDÉRANT que la démarche de mise en place du Document Unique a été réalisée selon la méthodologie proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin et que le Document Unique d'évaluation des risques professionnels a été validé par le Service Prévention des Risques Professionnels du Centre de Gestion du Bas-Rhin ;

CONSIDÉRANT que le Document Unique d'évaluation des risques professionnels transmis par le prestataire est en adéquation avec la situation de la collectivité ;

CONSIDÉRANT que le plan des actions correctives permettra d'améliorer la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité ;

DÉCIDE DE :

- valider le document unique d'évaluation des risques professionnels.

S'ENGAGE A :

- mettre en place le programme d'actions correctives se basant sur l'évaluation des risques professionnels.
- solliciter auprès du Fond National de Prévention la subvention accordée au vu de la signature de la convention de subvention entre la Commune et le Fonds National de Prévention.

(Approuvé à l'unanimité)

DELIC-066-2013 : Objet : Subvention à l'école primaire pour un spectacle.

Le Maire présente au Conseil Municipal une demande de la Directrice de l'école, Mme Hournat, pour une subvention pour un spectacle de l'artiste Jean-François GION. Ce spectacle qui concerne les trois classes de Minversheim, allie la musique, le conte et l'humour et s'élève à 300 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer une subvention de 300€ à l'école élémentaire,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la commune,

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-067-2013 : Objet : Vœu du Conseil municipal pour la réforme des rythmes scolaires.

La réforme des rythmes scolaires répond à une indispensable prise en compte des besoins de l'enfant.

Néanmoins, sa mise en œuvre au plan local génère des difficultés majeures :

- pour les élèves qui perdent leurs repères et accusent une fatigue certaine,
- pour les familles dont l'organisation au quotidien est déstabilisée,
- pour les communes qui ne savent pas comment assurer la charge financière qui leur a été transférée sans augmenter la fiscalité locale en préservant la gratuité des activités,
- pour les personnels qui ne disposent pas des moyens nécessaires à la réalisation d'activités périscolaires pertinentes du point de vue éducatif.

Compte tenu de cette situation, et afin de donner toutes ses chances à cette réforme, le Conseil municipal demande :

- que soient mis en place les outils fiables de son évaluation dans les communes qui avaient fait le choix de son expérimentation à la rentrée 2013,
- que les compensations financières de l'Etat correspondant au coût réel d'application de la réforme pour la commune soient instaurées,
- que la mise en place de cette réforme ne soit pas imposée à la rentrée 2014.

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-068-2013 : Objet : Droit de préemption urbain.

Le Maire soumet aux Membres du Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maître Thierry BECHMANN, notaire à Hochfelden, concernant le bien immobilier situé au n°6 rue des Prés à Minversheim :

- Section n°1, parcelle n°8 de 5,94 ares

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- renonce purement et simplement à exercer son droit de préemption urbain sur la vente du bien immobilier cité ci-dessus.
- donne son agrément concernant cette vente.

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-069-2013 : Objet : Modification budgétaire.

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la demande de la trésorerie de Hochfelden de procéder au reversement du FNGIR qui représente 44 099 €.

Afin d'honorer cette dépense, non prévu lors de l'élaboration du budget, il convient de faire une modification budgétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de la modification budgétaire suivante :

- Dépenses section de fonctionnement article 73923 : + 44 099,00€
- Recettes section de fonctionnement article 73111 : + 44 099,00€

(Approuvé à l'unanimité)

Le Maire

Les Conseillers Municipaux